

A propos de “ Cas ou fonctions? ”: Les fonctions syntaxiques sont des unités linguistiques

Jean-Baptiste Coyos

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Coyos. A propos de “ Cas ou fonctions? ”: Les fonctions syntaxiques sont des unités linguistiques. "Rencontres André Martinet A l'occasion du 100ème anniversaire de sa naissance", Jul 2008, Paris, France. pp.115-121. artxibo-00435894

HAL Id: artxibo-00435894

<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00435894>

Submitted on 25 Nov 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A propos de « Cas ou fonctions ? » : Les fonctions syntaxiques sont des unités linguistiques

Jean-Baptiste Coyos
IKER CNRS – UMR 5478 Bayonne
jean-baptiste.coyos@wanadoo.fr

In this paper we make some suggestions about syntactic functions, taking in account an ergative language as Basque. Functions as linguistic units are to be analysed at three levels: the formal level, the syntactic level and the semantic one. We put a handwritten note of André Martinet about the notion of subject in appendix.

Le point de départ de ma réflexion va être cette affirmation d'André Martinet dans *Syntaxe générale* : « Les fonctions sont des unités de la langue au même titre que les monèmes. Elles ont comme eux, un sens et une forme identifiable, que cette forme se présente comme segmentable ou amalgamée ou qu'elle soit marquée par la position respective des unités dans le discours » (1985 : 172)¹.

1. Les fonctions syntaxiques, unités de la langue

Mon propos est de prendre en compte cette affirmation dans toutes ses conséquences, dans une approche saussurienne, en prenant appui sur les principes structuralistes fonctionnalistes.

Un **monème** est une **unité significative minimale**. Une **fonction syntaxique**, elle, est une **unité relationnelle**. Il est nécessaire de dégager ce qui distingue ces deux types d'unités linguistiques.

Que l'on pose la distinction langue / parole ou pas, on s'accordera pour considérer que si toute unité linguistique, monème ou fonction syntaxique, est dotée d'un sens et d'une forme, ceux-ci ne se réalisent que dans l'acte de parole, dans l'énoncé. Ceci implique obligatoirement que l'unité considérée, dans le cas d'un monème, entre en relation syntaxique avec une ou plusieurs autres ou que, dans le cas d'une fonction syntaxique, elle indique cette relation. On a donc une troisième caractérisation, évidemment en parole, la dimension que j'appellerai syntaxique. Quand une unité est réalisée, elle a trois dimensions au moins : **formelle, syntaxique et sémantique**. Une unité hors contexte n'existe pas, sauf dans les dictionnaires, par exemple, ou les grammaires. Il faudra alors définir quelle sera la « face » (entre guillemets) syntaxique d'une fonction. On pourrait parler des **trois dimensions d'une unité linguistique**.

Ces trois dimensions ne correspondent pas aux « trois points de vue » de Claude Hagège qui eux cherchent à décrire l'organisation de l'énoncé (*La structure des langues*) : le point de vue « morphosyntaxique » est ici partagé en deux, forme et syntaxe, et le point de vue « énonciatif-hiérarchique » n'est pas pris en compte. Il pourrait aussi l'être, par exemple dans le choix de telle ou telle forme d'une même fonction syntaxique comme dans *Pierre*

¹ Je souhaite remercier Henriette Walter et les organisateurs de la rencontre Centenaire d'André Martinet qui m'ont proposé de participer à la table-ronde 'A propos de cas ou fonction?', alors que depuis quelques années sans quitter les langues j'avais quelque peu délaissé la réflexion linguistique théorique. Les lignes qui suivent reflètent ma contribution à cette table-ronde.

arrive très en colère / Très en colère arrive Pierre. La même fonction dite « sujet », impliquant les mêmes monèmes, est réalisée de deux façons différentes et la position de *Pierre* à la suite du verbe n'est pas seulement une variante morphologique. Elle est aussi une mise en valeur particulière, un choix énonciatif.

Concernant la forme, le signifiant des fonctions syntaxiques, je crois que nous pouvons tous nous entendre : position respective, indicateur de fonction (cas, préposition, etc.) ou forme même de l'unité déterminant le noyau verbal sont les marques de la fonction. En 1997, dans un article publié dans *La linguistique*, j'avais fait une proposition concernant les langues comme le basque où un indice de personne est obligatoirement présent dans la forme verbale et a une place imposée dans le cas des fonctions indiquées par les cas absolu, ergatif et datif. L'indice de personne d'absolu, d'ergatif ou de datif obligatoire et le cas correspondant de la forme nominale (nom, pronom, etc.) quand elle est réalisée constituent le **signifiant discontinu** de la fonction considérée (Coyos, 1997 : 6-8).

Concernant le sens, le signifié des fonctions syntaxiques, l'affaire se complique. André Martinet nous met en garde : « Une fonction grammaticale est un lien entre deux éléments et non une façon de se comporter d'un élément », *Syntaxe générale*, 1985 : 175. On est d'accord, mais c'est bien la mise en relation qui fait que l'élément considéré à tel ou tel rôle sémantique, que tel verbe indique tel ou tel procès. Sans mise en relation, sans mise en langue, ce n'est qu'une potentialité.

Christos Clairis, qui compare les monèmes à des nombres et les fonctions à des indications d'opération comme l'addition ou la multiplication, écrit dans *Vers une linguistique inachevée* : « A la différence de Martinet, on prendra soin de préciser (...) que la nature du signifié des fonctions est tout autre que la nature des signifiés des monèmes » (2005 : 63). « Les fonctions n'ont d'autre sens que l'indication d'un type particulier d'opération (...). La signification obtenue comme résultat de l'exécution de l'opération indiquée par une fonction dépendra toujours du contexte, c'est-à-dire des monèmes qui entrent en jeu, et, éventuellement, de l'apport situationnel » (2005 : 64).

D'accord avec ce point de vue et mais estimant que considérer que le signifié d'une fonction syntaxique est l'indication de la mise en rapport de deux monèmes dont un est prédicat, ne suffit pas à rendre compte de l'élaboration du sens pour reprendre l'expression de Denise François-Geiger², j'ai été amené à considérer ici aussi qu'il y avait deux plans, celui de la syntaxe et celui du sens. Certes la plupart des fonctions ne s'opposent pas entre elles, elles ne font pas partie d'un paradigme où on peut les commuter. Donc on ne peut parler de valeur d'une fonction au sens saussurien du terme. Mais il faut remarquer qu'on distingue celles-ci par contraste dans l'énoncé quand il y en a plusieurs. Ceci permet de leur attribuer un contenu tout de même, au sein de cet énoncé. En 1997, m'inspirant de Luis Prieto et d'Oswald Ducrot, j'avais proposé de distinguer « signification » de la fonction syntaxique à propos de l'opération de mise en relation de deux monèmes dont l'un est prédicat verbal et « contenu » de la fonction syntaxique à propos de l'attribution d'un rôle sémantique au référent du déterminant du prédicat (Coyos : 9-12).

Plutôt que d'alourdir la terminologie, et étant donné que la signification d'une fonction syntaxique ne peut être posé d'avance, hors énonciation, je dirais donc qu'une fonction syntaxique se définit par sa forme, **son signifiant**, par **sa dimension syntaxique** à savoir la mise en relation de deux monèmes dont un est prédicat ou prédicatoïde, et par **sa dimension**

² Voir *A la recherche du sens*, 1990, Paris, Peeters / SELAF : 73.

sémantique, son signifié, à savoir la capacité d'attribuer un rôle sémantique au déterminant d'un prédicat verbal exprimant un procès.

2. Quel statut pour la fonction sujet ? Le cas des langues dites à construction ergative

Mes travaux en linguistique ont essentiellement porté sur la langue basque et ceci m'a amené à questionner la notion de sujet. On sait que d'autres cadres théoriques ne se posent pas la question et appliquent la désignation « sujet » également dans les langues dites ergatives à ce qui serait dans les langues accusatives le sujet traditionnel. Ce qui fait qu' alors, dans le cas des langues ergatives, l'indication de la fonction sujet est différente selon que le prédicat verbal est intransitif, indice de personne et cas absolutif, ou transitif, indice de personne et cas ergatif.

Pour ma part, je n'ai pas retenu le terme « sujet » et ai préféré parler d'**actualisateur généralisé** pour le déterminant toujours présent sous la forme d'un indice de personne dans la forme verbale en basque et éventuellement la forme nominale avec le cas de forme vide dit absolutif, forme nominale non-marquée donc (Coyos, 1999 : 292).

En juillet 1997, André Martinet m'a adressé une note sur la notion de « Sujet »³. J'en cite quelques extraits : « Dans les langues dites à construction ergative, on ne parle pas de sujet, bien qu'il s'y trouve des formes présentant la même caractéristique que ce qu'on nomme ainsi dans les autres langues (...). Mais on n'a pas osé appeler « sujet » un mot dont la traduction dans une langue romane était un complément, et l'on désigne la forme privée d'indicateur de fonction comme l'absolutif, ce qui ne veut pas dire grand-chose (...). On se trouve donc en face de structures où l'extension de la notion de « sujet » serait peut-être difficile à justifier », fin de citation.

Gilbert Lazard, qui a aussi traité la question lors de cette rencontre en hommage à André Martinet, prend une "position plus souple" à propos de la notion de sujet en distinguant, je cite, "parmi les propriétés habituellement reconnues comme subjectales, celles qui relèvent de la prédication et celles qui concernent la référence. Il y aurait un "sujet de prédication" et un "sujet de référence". Ils sont, en général disjoints dans les langues ergatives, mais confondus dans les langues accusatives... En outre, il n'est pas exclu qu'on trouve des langues où il n'y aurait pas lieu de reconnaître un sujet" (Compte rendu de *Ergativity* de Dixon : 93). Martinet notait aussi dans « Cas ou fonctions ? » page 9 que, je cite, « il n'y a pas toujours coïncidence du sujet grammatical et du sujet logique ».

C'est ce qui m'a amené à parler d'« actualisateur généralisé » dans le cas du basque, le "sujet de prédication" étant en basque le déterminant à l'absolutif, défini comme actualisateur obligatoire. Cette expression pourrait s'appliquer à toutes les langues qui en ont, plutôt que celui de « sujet » terme bien trop chargé de sens très divers selon les cadres théoriques, selon les auteurs, et de plus appartenant à la langue courante avec aussi plusieurs significations.

Où, tout en comprenant sa démarche, je ne suis plus Martinet, c'est quand il affirme que, je cite : « La fonction dite « sujet » est le type même de la fonction obligatoire (...). En principe et en fait, la fonction sujet n'a aucune valeur propre. Celle qu'on est tenté de lui attribuer lui est conférée par celle du verbe particulier et de la voix qui affecte ce verbe » (*Syntaxe générale*, 1985 : 178). Dans le cas de *il neige*, je cite : « La valeur nulle affecte non seulement la fonction, mais le nominal qui est censé l'assumer » (*Syntaxe générale*, 1985 : 178). Pour ma part, je maintiendrais que, quelle que soit la fonction, celle-ci a un signifié, à

³ On trouvera le texte de cette note en annexe.

savoir la capacité d'attribuer un rôle sémantique au déterminant d'un verbe exprimant un procès. N'ayant pas de référent, *il* a un rôle sémantique nul. Si on reprend la comparaison avec les nombres, multiplier par zéro c'est possible mais le résultat est zéro.

3. Les fonctions syntaxiques sont-elles en nombre fini dans chaque langue ?

C'est ici que je me sens le moins à l'aise car une description cohérente des faits, à défaut d'explication, me semble moins évidente. Je serai donc bref. Pour simplifier,

— soit on décide qu'il y a autant de fonctions que de marques de fonction : c'est assimiler forme de l'indication (marque) et fonction syntaxique, mais cela peut mener malgré tout à une certaine profusion dans le cas, par exemple, d'une langue comme le français où les prépositions et locutions prépositionnelles sont nombreuses. Il en va de même en basque avec les cas et les postpositions.

— soit on décide qu'il y a autant de fonction que d'effet de sens, ce qui pose le problème du sens qu'il est plus difficile de décomposer en unités discrètes. Chaque message étant unique, on risque alors encore plus le morcellement et la multiplication des unités, des fonctions syntaxiques.

La première option semble donc la plus opératoire : **poser une seule fonction pour une marque de fonction donnée avec un contenu variable**, lié au sens des unités mise en relation, au contexte, à la situation. En ce qui concerne les fonctions non obligatoires et non spécifiques, approximativement les circonstants de la tradition, des regroupements sur la base du sens seront nécessaires. Les sémanticiens ont ici leur part de travail, sans pour autant réduire l'ensemble dans telle ou telle langue aux sept cas fondamentaux et universaux de Charles J. Fillmore, auxquels il précise d'ailleurs que d'autres cas pourraient être ajoutés (1968 : 25). Ceci n'enlève rien à la nécessité de la recherche sur les invariants interlangues et les universaux sémantico-cognitifs.

Annexe

Note d'André Martinet reçue le 11 juillet 1997 :

« LE SUJET

L'emploi de « sujet » en grammaire correspond exactement à celui du parler ordinaire : le « sujet » est le sujet autour duquel s'organise tout énoncé de la langue. Il implique les accords avec le verbe et des caractéristiques formelles, comme l'absence de désinences ou la tendance à les éliminer et une position privilégiée par rapport au verbe, souvent la position initiale.

Dans les langues indo-européennes attestées, sont normalement sujets les participants actifs. Mais en leur absence, n'importe quel substantif peut faire l'affaire, si bien que le sujet, en tant que tel, n'implique aucun sens particulier : dans l'homme souffre, l'homme est un patient et non un actant ; dans la pierre tombe, pierre cède à l'attraction de la terre, etc., etc. La construction passive peut également permettre à un patient d'accéder à la fonction sujet.

Dans les langues dites à construction ergative, on ne parle pas de sujet, bien qu'il s'y trouve des formes présentant la même caractéristique que ce qu'on nomme ainsi dans les autres langues. Toutefois, le participant privilégié n'est plus le participant actif, mais le participant passif, sans exclure un participant actif si aucun objet n'est impliqué, verbe transitif. On pourrait légitimement dans ces conditions parler de « sujet ». Mais on n'a pas osé appeler « sujet » un mot dont la traduction dans une langue romane était un complément,

et l'on désigne la forme privée d'indicateur de fonction comme l'absolutif, ce qui ne veut pas dire grand-chose.

La prépondérance dans le monde contemporain des constructions non ergatives aboutit à des situations où les deux types de construction, qu'on pourrait caractériser comme « ergative » et « accusative », ne sont pas sans s'influencer. On se trouve donc en face de structures où l'extension de la notion de « sujet » serait peut-être difficile à justifier ».

Références bibliographiques

- CLAIRIS Christos, 2005, *Vers une linguistique inachevée*, Paris, Peeters-Selaf, 92 p.
- COYOS Jean-Baptiste, 1997, Des fonctions syntaxiques : quelques propositions appliquées au basque, *La Linguistique*, 33, 1, Paris, Presses Universitaires de France : 3-12.
- _____, 1999, *Le parler basque souletin des Arbailles – Une approche de l'ergativité*, Paris, L'Harmattan, 432 p.
- FILLMORE Charles J., 1968, The Case for Case, *Universals in Linguistic Theory*, New York, Holt, Rinehart and Winston, p. xii et 1-88.
- HAGEGE Claude, 1982 (1990), *La structure des langues*, Paris, P.U.F., 128 p.
- LAZARD Gilbert, 1995, Compte rendu de *Ergativity* de R. M. W. Dixon, *B.S.L.*, 90, 2, Paris, Klincksieck : 89-92.
- MARTINET André, 1972, Cas ou fonctions ? A propos de l'article « The Case for Case » de Charles J. Fillmore, *La linguistique*, 8, fasc. I, Paris, PUF : 5-24.
- _____, 1985, *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin, Coll. U, 266 p.